



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 juin 2023

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Naouel MEZIANI

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 11 mai 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 522 23 00003, déposée par l'entreprise individuelle Alain BENOIT, représentée par M. Alain BENOIT, pour la construction de deux bâtiments agricoles avec toiture photovoltaïque sur la commune de Villiers-sur-Seine.

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} juin 2023, pour examiner ce permis de construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

L'entreprise individuelle Alain BENOIT est une exploitation agricole en nom propre. Le projet est reconnu nécessaire à l'activité agricole.

Le projet s'inscrit sur le corps de ferme existant et engendre la suppression de remises en mauvais état.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

L'adjoint au directeur

Laurent BEDU